

EURO BOOSTER COUPONS émis par SGA N.V.

- **Émetteur:** Société Générale Acceptance (SGA) N.V.
- **Garant:** Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable))
- **Distributeur:** Delta Lloyd Bank S.A.

Cet EMTN s'adresse à des investisseurs (professionnels ou non professionnels) ayant une connaissance de ce type de produit ainsi qu'une connaissance et une expérience suffisante en matière financière et commerciale pour évaluer les avantages et les risques d'investir dans ce produit (et notamment une familiarisation avec l'Indice sous-jacent, les taux d'intérêt, les formules, ainsi que les droits au remboursement ou tout autre droit ou option). De même, ils doivent avoir suffisamment d'acquis pour évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Profil d'investisseur	Minimum Conservative Long Term. En veillant à ce que le % maximum d'actions du profil soit respecté.
Durée	1 à 7 ans.
Sous-jacent	Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price).
Droit d'entrée	3%.
Coupon annuel variable	3%¹ de la valeur de l'Indice rapportée à sa valeur initiale.
Remboursement anticipé	Remboursement anticipé possible au gré de l'émetteur dès la 1^{ère} année: 100% du capital initial² + Gain de 8%¹ par année écoulée moins la somme des coupons déjà distribués.
Risque de ne pas récupérer la totalité du capital initial à l'échéance	Si, à l'échéance, la valeur finale de l'Indice est inférieure à 60% de sa valeur initiale, l'investisseur est pleinement exposé à la baisse de l'Indice. Dans ce cas, la valeur de remboursement est inférieure au capital investi initialement.
Performance potentielle en l'absence de remboursement anticipé	Si la valeur finale de l'Indice est supérieure à sa valeur initiale, l'investisseur bénéficie à l'échéance du double de la performance de l'Indice depuis le lancement de l'EURO BOOSTER COUPONS.

Principaux risques et avantages

Risques

L'investisseur est exposé au risque de crédit de Société Générale, agissant en tant que Garant du Titre. En cas de défaut du garant, l'investisseur risque de perdre l'intégralité de son investissement initial.

Risque de ne pas récupérer la totalité du capital initial à l'échéance. La valeur de remboursement de l'EURO BOOSTER COUPONS peut être inférieure au capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre la totalité de son investissement.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier entre 1 et 7 ans.

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par le sous-jacent.

En cas de remboursement anticipé, l'investisseur bénéficie d'un gain prédéfini qui pourra être inférieur à la performance de l'Indice DJ Euro Stoxx 50® (Price) alors constatée.

Avantages

Chaque année, un coupon variable égal à 3%¹ de la valeur de l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price) est distribué à l'investisseur.

De la 1^{ère} à la 6^{ème} année, l'investisseur peut profiter d'un remboursement anticipé au gré de l'émetteur et donc d'une maturité potentiellement courte.

L'investisseur profite du remboursement intégral de son capital initial² à l'échéance en cas de baisse de l'Indice inférieure ou égale à 40%.

Si le remboursement anticipé n'a pas été activé, et si à l'échéance, la valeur finale de l'Indice est supérieure à sa valeur initiale, l'investisseur a droit à 100% du capital initial² + 2 x la performance positive¹ de l'Indice depuis le lancement du produit.

¹ Taux brut ou plus-value brute soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

² Hors droit d'entrée de 3%.

Fiche technique

Nom	Euro Booster Coupons émis par SGA N.V.
Emetteur	Société Générale Acceptance (SGA) N.V., Antilles Néerlandaises
Garant	Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable)), France
Distributeur	Delta Lloyd Bank S.A.
Code ISIN	XS0477164031
Devise	EUR
Coupure	1000 EUR
Prix d'émission	103%
Période de commercialisation	Du 15/02/2010 au 09/04/2010 (sauf clôture anticipée)
Date d'émission	16/04/2010
Date d'échéance	25/04/2017
Risque de ne pas récupérer la totalité du capital initial à l'échéance	La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
Fiscalité	Fiscalité belge: 15% de précompte mobilier sur la plus-value versée à l'échéance (sauf modifications légales) et les coupons.
Commissions de distribution	Société Générale paiera à Delta Lloyd Bank S.A. une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 1,06% du montant effectivement placé.
Profil d'investisseur	Minimum Conservative Long Term. En veillant à ce que le % maximum d'actions du profil soit respecté.
Taxes sur les opérations de bourse	Aucune sur le marché primaire et 0,07% sur le marché secondaire (max. 500 EUR)
Sous-jacent	Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price)
Service financier	Delta Lloyd Bank S.A.
Listing	Luxembourg
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, la Société Générale fournira un prix indicatif quotidien durant toute la vie du produit avec une fourchette Achat/Vente de maximum 1% par coupure. Pour une transaction Achat/Vente dans le marché secondaire, un montant minimum d'une coupure est requis.

Prospectus

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Les «Notes» EURO BOOSTER COUPONS émises par SGA N.V. (Série 24780/10.04) décrites dans le présent document font l'objet de «Final Terms» (Conditions Définitives datées du 12/02/2010 (les «Final Terms»)) dans le cadre du Debt Issuance Programme Prospectus daté du 28 avril 2009 et approuvé par la CSSF comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (tel que complété par les suppléments du 5 mai 2009, du 15 mai 2009, du 4 juin 2009, du 17 juillet 2009, du 11 août 2009, du 20 octobre 2009, du 24 novembre 2009 et du 18 janvier 2010, ensemble le «Prospectus»). Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Final Terms et du Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique «Risk Factors» du Prospectus et à la Part B point 8 des Final Terms. Le Prospectus (tel que complété par les suppléments du 5 mai 2009, du 15 mai 2009, du 4 juin 2009, du 17 juillet 2009, du 11 août 2009, du 20 octobre 2009, du 24 novembre 2009 et du 18 janvier 2010), son résumé en français et les Final Terms sont disponibles gratuitement auprès des agences Delta Lloyd Bank ou sur le site www.deltalloydbank.be.

Avis important

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un quelconque d'un Etat des Etats-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus dans l'acte de garantie. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale. D'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Delta Lloyd Bank n'a qu'une seule volonté, vous apporter aujourd'hui mais aussi et surtout à l'avenir les meilleurs conseils financiers. Votre conseiller Delta Lloyd Bank construit et gère votre patrimoine à vos côtés en vous faisant bénéficier de solutions de placements, crédits et d'assurances simples et concrètes et vous permet ainsi d'atteindre vos objectifs financiers en toute sérénité.

Delta Lloyd Bank

Avenue de l'Astronomie 23 • 1210 Bruxelles
Tél. 02 229 76 00 • Fax 02 229 76 99

Ma banque

delta lloyd
à mes côtés **BANK**

08

09

Rendez-vous avec mon

10

conseiller Delta Lloyd Bank pour :

11

**EURO BOOSTER COUPONS
EMIS PAR SGA N.V.**

12

13

14 L'EURO BOOSTER COUPONS émis par Société Générale
Acceptance (SGA) N.V. dont le garant est Société Gé-
nérale [Moody's Aa2 (négative) et Standard & Poor's A+
15 (stable)] est un investissement structuré distribué en Bel-
gique par Delta Lloyd Bank S.A.

16

Cet investissement d'une durée de 1 à 7 ans distribue chaque
année un coupon variable lié à la valeur de l'Indice Dow
17 Jones Euro Stoxx 50® et peut être remboursé anticipative-
ment au gré de l'émetteur dès la 1^{ère} année. A l'échéance,
18 vous risquez de ne PAS récupérer la totalité de votre capital
initial.

19

Avant de souscrire, vous êtes invité à prendre connaissance
du Prospectus (28.04.2009), des suppléments des 5 et 15 mai,
4 juin, 17 juillet, 11 août, 20 octobre et 24 novembre 2009 et
20 18 janvier 2010 et des Final Terms (12.02.2010) disponibles
dans toutes les agences Delta Lloyd Bank et consultables
sur www.deltalloydbank.be/noticesfr.

Prix d'émission: 103%. Offre valable jusqu'au 9 avril 2010,
sauf clôture anticipée.

Ma banque

delta lloyd
à mes côtés **BANK**

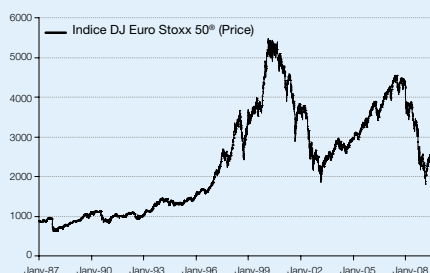
EURO BOOSTER COUPONS émis par SGA N.V.

- Émetteur: Société Générale Acceptance (SGA) N.V.
- Garant: Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable))
- Distributeur: Delta Lloyd Bank S.A.

- EMTN (Euro Medium Term Note)
- Sous-jacent: Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price)
- Durée: 1 à 7 ans
- Risque de ne pas récupérer la totalité du capital initial à l'échéance
- Coupons annuels variables de 3%² de la valeur de l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price) (déterminée en pourcentage de sa valeur initiale)
- Remboursement anticipé possible de la 1^{ère} à la 6^{ème} année au gré de l'émetteur
- Droit d'entrée: 3%

Une performance liée à celle des 50 plus grandes actions européennes

L'EURO BOOSTER COUPONS émis par SGA N.V. est adossé à l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price). Cet Indice suit les 50 principales entreprises de la zone Euro, sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, des volumes de transaction et du secteur d'activité. La pondération géographique et sectorielle de l'Indice reflète fidèlement la structure et le développement économique de la zone Euro.



Valeur de l'Indice au 15/01/09: 2940,2

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Chaque année, un coupon variable

Si le remboursement anticipé n'est pas activé, vous avez droit chaque année à : un coupon égal à 3%² de la valeur de l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price) rapportée à sa valeur initiale.

Remboursement anticipé possible dès la 1^{ère} année

De la 1^{ère} à la 6^{ème} année, à chaque date de constatation annuelle, l'émetteur a la possibilité de rembourser anticipativement l'investisseur. Ce remboursement anticipé est réalisé au gré de l'émetteur sur la base de certains paramètres de marché observés aux dates de constatation (la volatilité ou le cours du sous-jacent, les taux d'intérêts, etc.).

Si le remboursement anticipé est activé, vous avez droit à : 100% de votre capital initial¹ + un gain de 8%² par année écoulée – la somme des coupons déjà distribués².

L'investisseur bénéficie dans ce cas d'un gain prédéfini qui pourra être inférieur à la performance de l'Indice DJ Euro Stoxx 50 alors constatée.

Remboursement à l'échéance

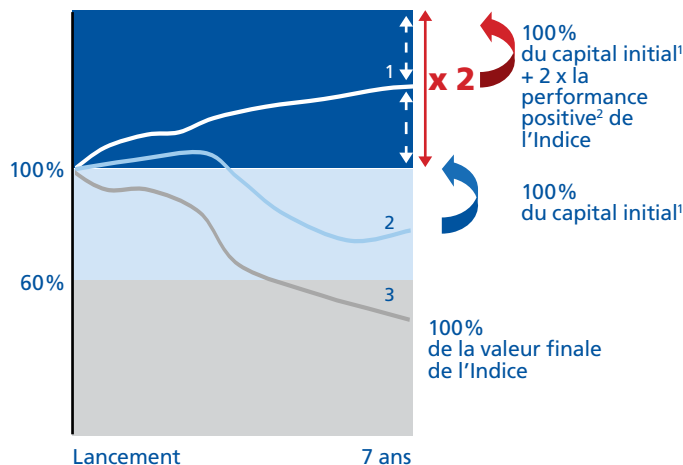
Si le remboursement anticipé n'est pas activé, 3 scénarios sont possibles au terme des 7 ans.

1. Si la valeur de l'Indice est supérieure ou égale à 100% de sa valeur initiale, vous avez droit à l'échéance à 100% de votre capital initial¹ + 2 x la performance positive² de l'Indice depuis le lancement et ce, en sus du coupon relatif à l'année 7.

2. Si la valeur de l'Indice est supérieure ou égale à 60% de sa valeur initiale, vous avez droit à l'échéance à 100% de votre capital initial¹ en sus du coupon relatif à l'année 7.

3. Si la valeur de l'Indice est inférieure à 60% de sa valeur initiale, vous avez droit à l'échéance à 100% de la valeur finale de l'Indice (déterminée en pourcentage de sa valeur initiale) en sus du coupon relatif à l'année 7. Dans ce cas, la valeur de remboursement est inférieure au capital investi initialement.

Illustration³



¹ Hors droit d'entrée de 3%.

² Taux brut ou plus-value brute soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

³ Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable.

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'investissement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de la Société Générale.

Scénario 1: marchés haussiers modérés

	Lancement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Valeur de l'Indice ⁴	100%	104,0%	107,0%	110,0%	109,0%	113,0%	115,0%	122,0%
Coupon annuel ²		3,1%	3,2%	3,3%	3,3%	3,4%	3,5%	3,7%
Remboursement du capital								100% ¹ + (2 x 22% ²)
Remboursement total								100% ¹ + 47,7% ²
Taux de Rendement Annuel								7,7% ³
Taux de Rendement Annuel de l'Indice ⁴								2,9%

Chaque année, l'investisseur a droit à un coupon égal à 3%² de la valeur de l'Indice. Bien qu'à l'échéance l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price) n'ait enregistré qu'une performance de 22% depuis le lancement de l'EURO BOOSTER COUPONS, l'investisseur a droit à 100% de son capital initial¹ + 2 x la performance positive² de l'Indice. Soit $100\%^1 + [2 \times 22\%^2] = 100\%^1 + 44,0\%^2$ en sus du coupon de l'année 7 (3,7%²). **Taux de Rendement Annuel brut de 7,7%³** compte tenu des coupons annuels.

Scénario 2: marchés haussiers – remboursement anticipé

	Lancement	Année 1	Année 2	Année 3	
Valeur de l'Indice ⁴	100%	107,0%	113,0%	124,0%	
Coupon annuel ²		3,2%	3,4%		
Remboursement du capital				100% ¹ + (3 x 8% ²) - (3,2% ² + 3,4% ²)	Remboursement anticipé à la fin de l'année 3
Remboursement total				100% ¹ + 17,4% ²	
Taux de Rendement Annuel				6,6% ³	
Taux de Rendement Annuel de l'Indice ⁴				7,4%	

Chaque année, un coupon égal à 3%² de la valeur de l'Indice est distribué à l'investisseur. Dans ce scénario, l'émetteur décide de rembourser anticipativement l'EURO BOOSTER COUPONS à la fin de la 3^{ème} année. L'investisseur a droit à 100% de son capital initial¹ + un gain de 8%² par année écoulée depuis le lancement moins la somme des coupons distribués les années 1 et 2, soit $100\%^1 + [(3 \times 8\%^2) - 6,6\%^2] = 100\%^1 + 17,4\%^2$. **Taux de Rendement Annuel brut de 6,6%³** compte tenu des coupons annuels.

Scénario 3: marchés en cloche

	Lancement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Valeur de l'Indice ⁴	100%	106,0%	112,0%	101,0%	93,0%	86,0%	79,0%	71,0%
Coupon annuel ²		3,2%	3,4%	3,0%	2,8%	2,6%	2,4%	2,1%
Remboursement du capital								100% ¹
Remboursement total								100% ¹ + 2,1% ²
Taux de Rendement Annuel								2,3% ³
Taux de Rendement Annuel de l'Indice ⁴								-4,8%

Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon égal à 3%² de la valeur de l'Indice. Dans ce scénario, la valeur de l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price) est, à l'échéance, supérieure à 60% de sa valeur initiale. Bien qu'à l'échéance l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price) ait enregistré une contre-performance de 29% depuis le lancement de l'EURO BOOSTER COUPONS, l'investisseur a quand même droit à l'échéance à 100% de son capital initial¹ en sus du coupon de l'année 7 (2,1%²). **Taux de Rendement Annuel brut de 2,3%³** compte tenu des coupons annuels.

Scénario 4: marchés baissiers

	Lancement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Valeur de l'Indice ⁴	100%	94,0%	89,0%	81,0%	75,0%	66,0%	59,0%	54,0%
Coupon annuel ²		2,8%	2,7%	2,4%	2,3%	2,0%	1,8%	1,6%
Remboursement du capital								54,0%
Remboursement total								54,0% ¹ + 1,6% ²
Taux de Rendement Annuel								-6,0% ³
Taux de Rendement Annuel de l'Indice ⁴								-8,4%

Chaque année, un coupon égal à 3%² de la valeur de l'Indice est distribué à l'investisseur. Dans ce scénario défavorable, la valeur de l'Indice à l'échéance est inférieure à 60% de sa valeur initiale. A l'échéance, l'investisseur a droit à la valeur finale de l'Indice (54%) en sus du coupon de l'année 7 (1,6%²). **Il subit alors une perte en capital de 46%. Taux de Rendement Annuel brut de -6,0%³** compte tenu des coupons annuels.

¹ Hors droit d'entrée de 3%.

² Taux brut ou plus-value brute soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

³ Pour un prix d'achat de 103%.

⁴ Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price)